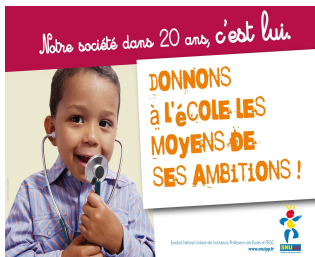




SNUipp 76



**Fiche de contrôle
promotion
CAPD 1^{er} décembre**

Dispensé de timbrage

ROUEN CDIS



**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 16/10/2009

Edito

Le projet de budget 2010 présenté par le gouvernement bat tous les records en matière de déficit puisqu'il s'élèverait à 115 milliards.

Le gouvernement continue de mettre en oeuvre une politique anti-sociale : suppressions massives d'emplois publics, privatisation, à terme, de la poste, mesures fiscales qui privilégient les plus nantis. Parallèlement, les plans de licenciements se multiplient.

L'éducation est la première touchée avec 18 202 suppressions de postes, conséquences de la mastérisation, dont 9 182 dans le 1er degré, 600 suppressions d'administratifs. Les 2 658 créations dues à l'évolution démographique et à la compensation des stages filés assurés par les PE2 (les directeurs à 4 classes auraient donc leur décharge maintenue...) sont bien insuffisantes pour répondre aux besoins. Les moyens pour le handicap (création de 2000 UPI et de 5000 postes AVS-i en plus des 5000 généralistes existants (toujours aussi précaires) sont loin de répondre aux problèmes d'intégration. Les bourses et les primes pour les étudiants en master ne remplaceront jamais l'année de formation rémunérée.

La revalorisation des carrières n'est qu'une fois de plus un effet d'annonce et les mesures annoncées par le ministre ne répondent pas au problème de la baisse du pouvoir d'achat. La loi Carle remet en cause la laïcité accentuant la concurrence entre public et privé.

Après les mobilisations exceptionnelles de l'an passé, la réussite de la votation de la poste et les actions dans différents secteurs, le SNUipp et la FSU proposent un plan d'action sur la durée en recherchant les conditions du rassemblement le plus large.

Les réunions avec les autres fédérations de l'EN (le 15/10) et l'inter-pro (le 26) doivent déboucher sur des mobilisations en novembre.

Se syndi- quer

pour être

plus nom- breux



Sommaire



- p 1 Edito
- p 2 Rapport de l'inspection générale
- EVS-AVS-AE
- p 3 Revalorisation : miroir aux alouettes
- ISSR ; remise en cause
- p 4 Aide personnalisée
- Prime évaluation
- Stages en responsabilité pour les PE1
- p 5 Loi Carle
- RASED
- Pas de bébés à la consigne !
- p 6 Promotion : fiche de contrôle
- Calendrier CAPD et permutations
- p 7 Bulletin d'adhésion
- p 8 Stages début de carrière et RESF
- Réunions d'info syndicale

Même si ce nouveau rapport est orienté en faveur de la politique gouvernementale – l'inspection générale est chargée de « contrôler la mise en œuvre des mesures de la réforme » – il n'en confirme pas moins les profonds bouleversements qu'a subis l'école l'an passé. Ainsi, tout en parlant de succès, le rapport pointe la désorganisation engendrée, la « confusion » au sujet des RASED.

Semaine de quatre jours : alors que 24 demi-journées de classe ont été supprimées, l'IG conclut cyniquement sur « la fatigue des élèves et des enseignants, la réduction du temps de dialogue avec les parents, le temps manque pour faire tout le programme d'enseignement, ce qui était d'ailleurs prévisible ».

Aide personnalisée : le rapport émet des doutes sur l'efficacité du système et pointe ses limites (difficultés légères, peu de réinvestissement en classe, confusion entre les modalités d'aide, en particulier par rapport aux RASED, « saturation des élèves en matière de soutien scolaire »).

Il est aussi fait état de « l'ampleur des besoins en formation face à la difficulté scolaire » : un peu fort dans une période où l'offre de formation continue se réduit à peau de chagrin. Il est recommandé de supprimer le temps d'organisation, ce dont nous subissons actuel-



lement les effets, temps que continue d'exiger le SNUipp à la hauteur des besoins.

Evaluations : l'objectif de pilotage particulièrement valorisé : pour « faire bouger les enseignants de leur positionnement », « c'est sans doute là une des pistes de travail importante pour les IEN dès la prochaine rentrée scolaire ». Quant à l'intérêt pour les élèves : « elles contribuent davantage au pilotage didactique global qu'à l'aide aux apprentissages par des régulations individualisées »...

Stages de remise à niveau : Le rapport reconnaît « qu'aucune évaluation qualitative du dispositif n'est conduite ou même envisagée » et va jusqu'à évoquer les « mercenaires » qui contribuent à leur mise en place !

Direction et fonctionnement de l'école : le rapport relance le projet d'EPEP (alors que 2 députés UMP vont déposer de nouveau un projet de loi), tout en évoquant au passage les jardins d'éveil, déclarant que « le système de décharges devient obsolète », et préconisant donc implicitement un statut de chef d'établissement pour les directeurs.

Gestion des personnels : l'IG se félicite de l'individualisation du service des enseignants. C'est bien là une des graves conséquences des réformes qui attaquent l'école et ses personnels. On sent bien la préoccupation permanente d'un renforcement du contrôle hiérarchique, en particulier, celui des IEN qui est d'ailleurs positif.

S'il est fait état d'une majorité d'enseignants qui feraient preuve de « loyauté », il est également fait mention des « récalcitrants », et du fait que « l'opposition syndicale et associative forte [...] a rencontré un écho indéniable auprès des enseignants ». Un point d'appui pour continuer à organiser la résistance.

Des précaires corvéables à merci

Après avoir licencié en nombre les personnels en juin, l'inspection académique recrute de nouveaux personnels avec les mêmes contrats. A compter du 1er janvier, le contrat unique d'insertion devrait les remplacer mais ce dispositif risque bien de pérenniser la précarité !

Le SNUipp s'est prononcé, dès le départ, contre le recours à la précarité tant pour les AVSi que pour les EVS. Le SNUipp continuera à les informer et organiser avec eux des actions, en recherchant l'unité, pour la professionnalisation de ces fonctions et la transformation des emplois en emplois statutaires et pérennes. Des réunions sont d'ores et déjà prévues en novembre (p8).

Depuis la rentrée, de nombreuses écoles qui venaient de recruter un nouvel EVS, voient ce-



lui-ci appelé à de nouvelles missions auprès d'un ou plusieurs enfants handicapés, parfois dans une autre école ou même une autre commune ! L'aide au fonctionnement des écoles se voit amputer d'autant d'heures.

Le SNUipp dénonce cette gestion de la pénurie. L'aide nécessaire auprès des enfants en situation de handicap ne doit pas se faire au détriment du fonctionnement des écoles. Cela confirme la nécessité de reconnaître les deux missions et de créer les postes statutaires nécessaires. Le SNUipp intervient auprès de l'Inspecteur d'Académie.

SNUipp 76

Bulletin du SNUipp

de Seine Maritime

I.S.S.N 1259-9646 /

C.P.P.A.P 0710 S 07451

Directeur de la Publication :

Marceau PRIVAT

SNUipp 76 : 4 rue Louis Poterat

76100 ROUEN

Mensuel imprimé par nos soins

Dépôt légal à parution

Revalorisation : le miroir aux alouettes !



Actualité

Trop payés ?

- Perte du pouvoir d'achat de 9% depuis 2000

Traitement d'un débutant équivalent à 1,3 le SMIC (alors qu'il était de 1,6 à la création du corps de PE)

La France est en 22ème position sur 28 pour les salaires de ses enseignants (comparaison OCDE).

Depuis 2007, la « revalorisation » se limite à l'instauration de primes pour certains ou d'heures supplémentaires.

Sur fond de crise, et plus que jamais, la question du pouvoir d'achat est une préoccupation de plus en plus forte pour les enseignants des écoles. A la veille de la rentrée des classes, le ministre du budget et de la fonction publique Eric Woerth a été contraint de reconnaître que le salaire moyen d'un enseignant était « assez faible ».

Alors que le gouvernement a su trouver des crédits pour sauver les banques, comme il a su distribuer de l'argent aux plus riches avec le bouclier fiscal, il refuse de prendre les mesures qui permettraient de rattraper notre pouvoir d'achat !

Dans ce contexte, les chantiers annoncés par Luc Chatel nous apparaissent comme un manque d'ambition provocateur. Ses propositions sont liées aux suppressions de postes et à l'individualisation des carrières.

Les mesures en faveur des **nouveaux recrutés** ne compensent même pas l'allongement de la durée de la formation et le retard d'un an du recrutement : la promesse de 100€ de plus correspond au changement d'échelon au bout de 3 mois pour un PE2. Un **rattrapage** indiciaire serait alors prévu pour les premiers échelons. Et les autres ? Des **nouvelles missions** seraient confiées « aux enseignants qui souhaitent s'engager davantage » et qui seraient rémunérées en heures supplémentaires.

Enfin le ministre souhaite **faire évoluer les critères d'avancement** et instaurer une classe exceptionnelle « accessible à ceux dont l'engagement et l'investissement auront été particulièrement importants ». Le ministre souhaite « un meilleur équilibre entre le mérite et l'ancienneté », à l'encontre de la promotion de tous.



Le SNUipp estime qu'il y a urgence à engager de véritables négociations qui, au-delà de la revalorisation des nouveaux recrutés, permettent des possibilités réelles de promotion pour tous.

Dans ce cadre, le SNUipp portera des propositions visant à :

- rattraper les pertes du pouvoir d'achat par une augmentation indiciaire
- permettre l'accès de tous les enseignants à l'indice terminal de la hors-classe
- prendre en compte les conditions d'exercice du métier par une prime d'équipement pour tous.

Trop nombreux ?

- 16 000 suppressions de postes dans l'Education prévues au budget 2010

- 50 000 postes supprimés depuis 2002, poursuite des suppressions en 2011 et 2012

- Non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite

- Taux d'encadrement de 5 enseignants pour 100 élèves en France

(8 pour 100 en Suède, en Belgique, 9 pour 100 en Italie, Grèce, Portugal, Norvège..).



Nouvelles menaces sur l'ISSR (Indemnité de Sujétions Spéciales de Remplacement)

Après la diminution conséquente, il y a 2 ans, de l'indemnité versée aux Ziliens et aux Brigades (les mercredis et les samedis n'étant plus pris en compte) ce sont aujourd'hui tous les collègues affectés à l'année sur des postes fractionnés qui risquent de faire les frais d'une politique qui ne vise qu'à faire des économies sur le dos des personnels.

C'est du moins ce que nous venons d'apprendre dans une note datée du 22 septembre, consultable sur le site de l'IA qui indique que **ce type de poste n'ouvre pas droit au versement de l'ISSR** et qu'une « information sera communiquée ultérieurement aux enseignants concernés ».

Pourtant, cette indemnité ne constitue pas le simple remboursement des frais de déplacement mais a été instaurée pour compenser les contraintes particulières liées à ces postes. Une pénibilité évidente dans le cas des postes fractionnés, une entrée dans le métier souvent bien difficile pour nos jeunes collègues qui passent leur temps à courir d'une école à l'autre, sont contraints de s'adapter à des méthodes, des matières, des niveaux très différents sans oublier les conséquences en terme de préparation de classe.

Pour le SNUipp, cette décision est inacceptable. Il demande donc solennellement à l'Inspecteur d'Académie d'en différer l'application et se battra résolument pour que

Des droits rétablis... mais qui ne concernent que peu de collègues !

La même note indique qu'en application d'une note ministérielle d'avril 2009, il est désormais possible de cumuler l'ISSR et l'indemnité d'intérim de direction en cas de remplacement de plus d'un mois sur un poste de direction. Un modèle de lettre à destination des collègues concernés est disponible sur le site du SNUipp puisque l'IA refusait jusque là ce cumul.

Indemnités ZEP et continuité du service : les indemnités versées ne peuvent se limiter aux seuls jours de remplacement mais concernent l'ensemble de cette période. Le SNUipp est déjà intervenu à ce sujet en CAPD. La circulaire ministérielle lui donne raison.



Evaluation : prime au rabais

La prime de 400 € qui, pour le SNUipp, divise les équipes et accentue l'individualisation des carrières sera versée fin novembre. Les IEN ont transmis à l'IA les listes des collègues concernés.

Pour simplifier la gestion... Cette prime sera divisée par 2 quand les collègues les ont fait passer à 2 ou quand le logiciel du ministère n'a pas été utilisé.

Le SNUipp continue d'intervenir auprès du ministère puisque les textes précisent qu'il s'agit de saisie mais pas laquelle !

Il apparaît que, pour cette année, les mêmes évaluations seront conduites à la même date, avec le même système de codification sous le prétexte que plus tard dans l'année, cette évaluation pourrait être assimilé à un examen de passage en 6ème.



Aide personnalisée : ne pas céder maintenant les projets

Les réponses apportées par l'Inspecteur d'Académie lors de l'audience intersyndicale du 1er octobre sont loin d'être satisfaisantes. Son obstination à réduire le temps d'organisation à la seule organisation matérielle : « quel enseignant prend quels élèves et à quel endroit ? » et à reporter tout le reste (le contenu des séances, les rencontres avec les familles, les échanges entre collègues...) sur les 24 heures déjà insuffisantes de concertation est contraire au contenu du décret de 2008.

La demande faite par l'IA aux IEN « d'apprécier pour chaque école le temps nécessaire en fonction de l'organisation retenue » est certes moins restrictive que les « 3 heures maxi » mais elle laisse la porte ouverte à toutes les interprétations. Plusieurs IEN, à la rentrée, indiquaient même 0 heure.

Pour le SNUipp, seules les équipes sont en mesure de déterminer le temps nécessaire pour repérer, répartir, organiser, échanger, adapter, rendre compte, élaborer, faire des bilans, réajuster, réorganiser..... Et les 24 heures sont déjà insuffisantes et ne peuvent se réduire à la mise en place de l'aide personnalisée. Les équipes portent d'autres projets de classe, d'école et ont besoin de rencontrer aussi les parents des autres élèves.

Avec les syndicats : SE, FO, CGT, SGEN, « nous appelons les collègues à maintenir le projet répondant au mieux aux intérêts des élèves et de l'école en argumentant si besoin par un courrier du conseil des maîtres et à nous signaler toute difficulté rencontrée pour

Ministre cherche PE1 responsa-

PE1 : 108 h de responsabilité imposées dans l'urgence

Alors que la réforme de la formation prévoit des stages en responsabilité pour les étudiants en M2, le gouvernement a décidé de les mettre en place dès cette année pour les PE1 ou les étudiants en master (circulaire du 20 août 2009) dans le cadre des mesures transitoires.

Les étudiants pourront donc effectuer 2 x 2 semaines de stage en responsabilité en novembre et en mars pendant la formation des nouveaux directeurs. Ces stages seront rémunérés 34,60 € de l'heure, soit 3000€!

Les PE1 recrutés à l'IUFM sont majoritairement volontaires : « 3000€ quand on est étudiant, c'est attrayant », « prendre une classe, ça change de la théorie ».... et c'est bien là-dessus que le gouvernement compte !

Si l'idée de confrontation à la classe et à ses réalités est intéressante, ces périodes ne doivent pas remplacer une réelle formation professionnelle après le concours, ni même permettre des économies de brigades stages.

En effet, si le nombre de PE1 volontaires ayant déjà fait un stage dans une classe est insuffisant, la proposition de stage sera étendue à toute la promotion des PE1 ! Des personnes non expérimentées n'ayant aucune approche du terrain pourraient ainsi être en charge d'une classe pendant quatre semaines.

De plus, pour garantir la continuité pédagogique, il est indispensable que l'enseignant titulaire de la classe puisse accueillir le stagiaire et avoir des temps d'échanges avec lui. Or, une seule journée de rencontre avec le titulaire de la classe est prévue la semaine précédent le stage, ce qui est largement insuffisant pour des collègues sans expérience ! De nombreuses questions se posent également sur la prise en charge des élèves et sur la responsabilité des PE1.

Pour le SNUipp, aucun stage en responsabilité ne doit s'effectuer sans une formation préalable (stage d'observation et de pratique accompagnée...). Chaque stagiaire doit être suivi et accompagné par des formateurs de l'IUFM dans un véritable plan de formation assurant ainsi le fait que les stagiaires ne soient pas affectés comme simples moyens de remplacement. Pour les PE1, le SNUipp revendique une seconde année de formation rémunérée après le concours 2010.



Loi Carle : le gouvernement favorise l'école privée

En 2004, l'article 89 de la loi de décentralisation créait une inégalité profonde en favorisant l'école privée : les communes avaient l'obligation de financer la scolarisation des élèves dans les écoles privées d'une autre commune. Cet article avait soulevé un tollé général. Le SNUipp avait alors demandé son abrogation, son application avait été différée.

La loi Carle, si elle abroge cet article, accentue cependant l'inégalité de traitement : elle impose aux communes le financement dans les cas suivants : capacité d'accueil « saturée » dans la commune ; obligations professionnelles des parents ; inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ; raisons médicales.

Cette loi va aggraver la ghettoïsation sociale et générer une augmentation des dépenses pour les communes. La « banlieue » paiera pour la « ville », les communes rurales seront pénalisées avec un risque fort d'exode scolaire.

C'est la logique du désengagement de l'état dans les services publics de proximité qui prévaut au profit d'une libéralisation de l'école.

Le SNUipp refuse cette politique d'abandon et exige que l'école publique et laïque soit préservée et améliorée sur tout le territoire avec les moyens nécessaires à son fonctionnement. Il rappelle que tout enfant, quel que soit son lieu de résidence, doit pouvoir être scolarisé dans l'enseignement public, en bénéficiant des meilleurs conditions d'accueil. C'est un droit fondamental pour les familles.

LAÏCITÉ



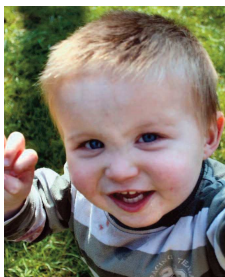
Scolarisation obligatoire

Le SNUipp a décidé de relancer le débat sur la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans. Faut-il la réclamer ou pas ? Les conséquences ne risquent-elles pas d'être plus négatives que bénéfiques ?

Un conseil national technique sera consacré à cette question le 2 décembre.

Un dossier complet est consultable sur le site du SNUipp 76.

Pas de bébés à la consigne !



Les mesures et projets gouvernementaux en matière de petite enfance ne manquent pas :

- suppressions de postes en maternelle,
- création « expérimentale » des jardins d'éveil pour les 2-3 ans,
- diminution de la proportion de personnels formés dans les établissements (puéricultrices, auxiliaires de puériculture et éducateurs de jeunes enfants),
- création de regroupements d'assistantes maternelles et augmentation de la capacité d'accueil de 3 à 4 enfants.

Toutes convergent vers une dégradation des dispositifs existants au détriment des besoins des enfants et des attentes des familles.

Face aux dangers et aux menaces qu'ils font peser sur les conditions d'accueil des jeunes enfants, des syndicats d'enseignants et de personnels de la petite enfance ainsi que des associations familiales et de parents d'élèves ont décidé de se regrouper au sein d'un collectif « pas de bébés à la consigne » afin de se mobiliser ensemble pour la reconnaissance de la spécificité des besoins des enfants de moins de 3 ans. Ils mèneront campagne afin de populariser leur démarche et mobiliser l'ensemble des citoyens contre ces atteintes inadmissibles à la qualité d'accueil indispensable au bon développement de l'enfant.

Le SNUipp-FSU est partie prenante de ce collectif et vous tiendra informés des différentes initiatives engagées dans le département.

Actualité



RASED : des réseaux désorganisés !

Les RASED paient dès cette rentrée les conséquences des attaques qu'ils ont subies. Même si la forte mobilisation de l'an dernier a pu empêcher un démantèlement complet, c'est la désorganisation qui prévaut.

Avec au moins un poste E sédentarisé, c'est-à-dire supprimé, et plusieurs surnuméraires sur chaque circonscription, ce sont maintenant des zones entières qui ne verront plus l'intervention directe d'un maître spécialisé.

La nouvelle circulaire sortie en juillet contraint les enseignants des RASED à assurer 24 heures en présence des élèves. Il devient très difficile aux maîtres E et G de rencontrer les psychologues scolaires. Peut-on encore parler de réseau ?

Les missions des personnels de RASED sont remises en cause par la confusion entraînée par la mise en place de l'aide personnalisée. Alors que les maîtres E intervenaient auparavant auprès d'élèves dont les difficultés étaient relativement légères ou non fixées, ils ont maintenant en charge les difficultés lourdes (qui ne sont pas traitées par l'aide personnalisée). La référence à leur « rôle de conseil auprès des collègues non spécialisés » est de plus en plus fréquente. Tout est fait pour rendre plus difficile, et donc moins efficace le travail des RASED : est-ce dans l'objectif de montrer qu'on peut très bien se passer d'eux ?

Les équipes des écoles, les parents d'élèves ont pourtant montré leur attachement aux RASED et à leur travail : c'est un combat que le SNUipp continuera à mener avec les collègues pour leur maintien et leur développement.

Un stage ASH sera organisé au 2ème

l'école?

c'est pour tout le monde...



Réussir ensemble

Prochaines CAPD



1 décembre

- avancement PE/instit
- baisses de notes
- résultats stage formation continue
- module d'initiative nationale (ASH)

8 décembre

- groupe de travail mouvement intra-départemental

26 janvier

- permutation : contrôle des barèmes et des vœux ; majoration exceptionnelle 500 points
- départ en stage DEPS et DDEAS

9 mars

- liste d'aptitude direction d'école
- départ en stage CAPA-SH
- avancement à la hors-classe
- formation à l'étranger
- échange avec l'étranger
- postes adaptés



Adressez-vous à vos délégués du personnel du SNUipp pour vous assurer de la transparence et de l'équité des décisions de l'administration. Complétez les fiches de contrôle promo, permut, départ en stage...

Permutations Calendrier prévisionnel

BO à paraître le 5/11/09

- du 19/11 au 8 /12 à 12 heures
Inscriptions par SIAM

- à partir du 10 décembre
Envoi des confirmations de demande sur i-prof

- 17 décembre au plus tard
Retour des confirmations et des pièces justificatives à IA

- 4 février

Limite des demandes tardives pour rapprochement de conjoint et des demandes d'annulation ou de modification de candidature ; consultation des barèmes sur i-prof

- 19 mars : premiers résultats

Promotions, comment ça mar-

La CAPD se réunit une fois par an pour étudier l'ensemble des promotions. Pour être promouvable, il faut avoir passé un certain temps dans l'échelon précédent conformément au tableau d'avancement. Vous n'êtes donc pas forcément promouvable cette année. Consultez sur notre site le barème et le tableau d'avancement 2008/2009.



La liste des promouvables est établie en fonction du barème départemental par barème décroissant : AGS au 31.8.2009 + note x 2 + correctif éventuel x 2 (+ 0.25 par an si inspection avant 31/08/2005).

Le nombre de promu(e)s par échelon est un quota appliqué à la liste des promouvables.

- 30% des promouvables au grand choix (rythme le plus rapide,) sont promus.
- 5/7 des promouvables au choix (vitesse moyenne) sont promus.
- le passage à l'ancienneté est automatique.

Le SNUipp s'oppose à tout ce qui divise les personnels. Les promotions « au mérite » sont un facteur d'injustice et de division.

Le SNUipp revendique l'avancement de tous au rythme le plus rapide. C'est ce que les IEN ont obtenu pour eux, c'est ce que nous voulons pour tous !

Etes-vous promouvable ? Etes-vous promu-e ?



du 1/9/2009 au 31/08/2010 pour les professeurs des écoles
ou du 1/01/2010 au 31/12/2010 pour les instituteurs

FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

Cette fiche syndicale de promotion est destinée à permettre aux délégués du personnel du SNUipp 76 de faire valoir vos droits en contrôlant les opérations de l'Administration. Cette fiche vous sera retournée à l'issue de la CAPD des promotions. Les délégués du personnel vérifient que vous êtes promouvable et que les règles d'avancement sont respectées (barème, bonification pour enseignants en zone violence, prise en compte de la dernière note attribuée avant le 31 août 2009).

Nom Prénom :

Adresse personnelle :

Ecole :

Éléments pour le calcul de votre barème :

- Ancienneté Générale des Services au 31/08/2009 : ans..... mois..... jours

- Note d'inspection obtenue avant le 31/08/2009 : Date de l'Inspection :

- Echelon actuel : Depuis le :

Si vous exercez dans certaines écoles de ZEP (plan violence 2001), vous avez droit à une bonification d'ancienneté dans l'échelon appelée ASA. Si c'est le cas, indiquez depuis quand vous exercez dans cette zone au 31/08/2009 :

à renvoyer au SNUipp 4 rue Louis Poterat 76 100 ROUEN
ou courriel : snu76@snuipp.fr ou fax 02 35 63 85 16

Je me syndique au SNUipp

**Réduction
d'impôts
66% de la
cotisation déduits
du montant
de vos impôts
sur le revenu
2010 !**

Je me (re)syndique au SNUipp

- pour la **défense des intérêts individuels** des personnels actifs et retraités
- pour le **développement du service public d'éducation plus que jamais attaqué**
- pour le **maintien de l'unité de la profession** dans un **syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique** au sein de la **FSU**

Bulletin d'adhésion à retourner au **SNUipp 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen**

NOM :.....Prénom.....	Nom et commune de l'établissement d'exercice :
Nom de jeune fille :.....
Date de naissance :.....Année de sortie IUFM / EN :
Adresse personnelle :	J'adhère au SNUipp
	Echelon :
Tél : Portable :	Si travail à temps partiel :.....quotité.....
E-mail.....	Montant de ma cotisation :.....
Votre situation administrative : adjoint, directeur, spécialisé, PE stagiaire, EVS, assistant d'éducation, retraité.....	Date : Signature :

Votre cotisation : voir tableau ci-contre
PE1 : 30 € **PE2, liste complémentaire :** 83 €
Temps partiel : au prorata du temps travaillé (mini 70 €)
Disponibilité, congé parental : 31 € **A-E/EVS :** 40 €
Retraités : 96 €
Majoration de cotisation
 Spécialisé, PEMF, CPC, directeur 2 à 4 classes + 8 €
 Directeur 5 à 9 cl + 12 € à 10 cl et plus + 15 €
 Directeur établissement spécialisé ou de SEGPA + 17 €

**SEUL 1/3 de votre cotisation
reste à votre charge !!
Ex : PE au 6ème échelon,
votre adhésion vous « coûte »
5,03 € par mois !
6,59 € au 10ème échelon !**

ECH.	INSTIT.	P.E	P. E. hors cl
3		126	
4	119	132	
5	122	139	219
6	124	148	233
7	127	157	247
8	133	168	
9	140	180	
10	149	194	
11	163	208	

Mode de règlement

Chèque

Prélèvement mensualisé

Si vous envoyez ce bulletin avant le 20 octobre, les prélèvements se feront en 9 fois du 1er novembre 2009 au 1er juillet 2010, avant le 20 novembre en 8 fois du 1er décembre au 1er juillet. **2/3 de cette cotisation seront déduits des impôts que vous aurez à régler concernant les revenus 2010. Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) et l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous datée et signée.**

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS j'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

406 331

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SNUipp 76

COMPTE A DEBITER

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT DU Cte A DEBITER

Code Etablissement	Guichet	N° du compte	Clé R.I.B
_____	_____	_____	_____

SNUipp 76. octobre 2009

Date : Signature :

N'oubliez pas d'agrafer ici votre rib



Participez massivement à ces réunions : rassembler, s'informer, débattre, agir

Réunions d'information syndicale

Réunions EVS-AVS-AE

Vendredi 20 novembre
13h30 /16h30
local du SNUipp-FSU
à Rouen

Mardi 24 novembre
13h30/16h30
Maison des syndicats
Dieppe

Jeudi 3 décembre
13h30/16h30
Maison des syndicats

Chacun, syndiqué ou pas, peut participer et choisir la réunion qui lui convient le mieux quels qu'en soient le lieu ou la date.

Il suffit ensuite d'en « informer » l'IEN. Il ne s'agit pas d'une demande d'autorisation, il n'y a donc aucun délai à respecter pour envoyer sa demande, il n'y a pas non plus de réponse à attendre de l'administration.

Samedi 21 novembre 9h /12h Rouen Maison St Sever

Samedi 28 novembre 9h /12h Fécamp école Allais ou **Elbeuf** école mat. Malraux

La nouvelle organisation de la semaine, les évaluations 2010, la réforme de la formation, l'école maternelle, les EPEP, les évaluations, le mouvement, les salaires (avancement, primes, rémunération au mérite), toutes vos préoccupations : autant de sujets autour desquels nous pourrions débattre lors de ces réunions.

Modèle de lettre à l'IEN téléchargeable sur le site

Objet : réunion d'information syndicale
Références : article 5 du décret 82-447 du 28 mai 1982

M l'Inspecteur/trice
J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée le 2009 de ..h à ..h par le SNUipp76 à



IL Y A DES VIDES
QUE NOS ENFANTS
N'OUBLIERONT PAS...



Arrestations, rétentions, expulsions, enfants séparés de leurs parents ou enfermés avec eux !

Le gouvernement amplifie sa politique de chasse aux « Sans Papier ».

Dans les écoles, continuons à être présents aux côtés des familles.

Nous ferons tout pour que le droit des enfants à être scolarisé et celui de vivre avec ses parents soient respectés.

RESF organise
à Saint Etienne du Rouvray

**un stage intersyndical
le vendredi 27 novembre
de 9h à 16h30.**

Formation juridique, Centre de rétention Administrative, droits des "Sans Papier", politique européenne en matière d'immigration, comment se mobiliser...

L'autorisation d'absence est à adresser à l'IA sous couvert de l'IEN un mois à l'avance, soit avant le 27 octobre.

Sur le site plus d'infos, modèle de courrier et bulletin d'inscription.

Stages début de carrière

Ce stage est particulièrement destiné aux T1, T2, T3, T4 et T5.

Vous choisissez votre lieu de stage, quelle que soit votre affectation. Vous pouvez y participer plusieurs années de suite. Cette journée est un droit et est donc payée. L'inspecteur d'académie ne peut, en principe, pas vous la refuser : contactez la section en cas de difficulté.

Répondre à toutes les questions que vous vous posez en matière de métier (temps de concertation, ASH, aide personnalisée, direction...), de carrière (promotion, mouvement, stage...) et de droits (absence, formation, indemnités diverses, primes..) tel est l'objectif de ce stage.

Vous pouvez participer également aux réunions d'information syndicale.

**Jeudi 10 décembre
au Havre
de 9h à 16h30
Maison des Syndicats**

**vendredi 11 décembre 2009
à Mont-Saint-Aignan
de 9h à 16h 30
Maison de l'Université**

Formulaire d'autorisation pour l'IA et d'inscription pour le SNUipp dans le bulletin « spécial début de carrière » qui est arrivé chez vous ou dans votre école, disponibles sur le site du SNUipp-76 <http://76.snuipp.fr>

